



marsat

Compostage partagé à Marsat

Madame, Monsieur,

La municipalité de Marsat et le Syndicat du Bois de l'Aumône s'associent pour proposer un nouveau service sur votre commune : le compostage partagé.

Qu'est-ce que le compostage partagé ?

C'est la possibilité de pratiquer le compostage à l'échelle d'un quartier, d'un bourg, sur un site de compostage mutualisé, avec une installation adaptée. Généralement installé sur le domaine public, le composteur partagé permet aux habitants ne pouvant ou ne souhaitant pas composter à leur domicile, de réduire leur production de déchets tout en faisant un geste écocitoyen.

Un site de compostage partagé va être installé rue du Belvédère, à proximité du parc de jeu (Plan au verso). Il permettra de valoriser les déchets organiques des habitants de la commune.

Si vous êtes intéressé par ce dispositif, nous vous invitons à retourner ce document en mairie ou l'envoyer par mail : conseiluser@mba63.fr

1. Coordonnées (Les données transmises seront utilisées exclusivement par le SBA et votre commune dans le cadre de ce dispositif) :

Combien de personnes y-a-t-il dans votre foyer ? : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

2. Souhaitez-vous pratiquer le compostage sur le site de compostage partagé ?

- Oui
 Non

3. Souhaiteriez-vous faire partie des référents* de ce site de compostage ?

- Oui
 Non

*Le référent de site est une personne volontaire parmi les participants. Il a pour rôle de veiller au bon déroulement de la pratique du compostage sur le site :

- Prévenir en cas de besoins en matière riche en carbone (broyat, feuilles mortes...),
- Brasser le compost et de l'arroser si nécessaire,
- Prévenir le SBA si un problème persiste,
- Participer aux missions de retournement et récolte du compost.

